



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE AVIRON



Ecole Internationale Provence Alpes Côte d'Azur à Manosque
Aviron Club de Manosque



DOSSIER DE CANDIDATURE 2022-2023
6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, S1, S2, S3 et S4

Objectifs de la Section Sportive Scolaire Aviron

Pour la rentrée 2022, la Section Sportive Scolaire «AVIRON» de l'EIPACA accueillera les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} de la section Internationale comme de la section Anglophone d'Enseignement Européen (S1, S2, S3 et S4), filles et garçons, débutants ou ayant déjà une pratique dans ce sport, motivés et aptes, aussi bien sur plan sportif que sur le plan scolaire.

L'engagement dans cette section sportive scolaire permettra aux jeunes élèves sportifs de s'épanouir en contribuant à leur intégration sociale à travers la pratique d'un sport olympique reconnu internationalement pour le développement de qualités physiques et surtout morales (discipline, ténacité, esprit d'équipe, abnégation).

Les responsables de la section sportive devront détecter, former, éduquer et accompagner les jeunes rameurs qui souhaitent pratiquer l'aviron en compétition aussi bien au niveau régional que national.

La scolarité au sein de la section est particulièrement suivie par l'enseignant du collège responsable de la section sportive. Ainsi, les élèves pourront poursuivre sérieusement leurs études en même temps qu'ils bénéficieront d'une formation à la pratique de l'aviron.

La section sportive scolaire «AVIRON» de l'EIPACA permet notamment:

- ✓ de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire ;
- ✓ de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences et les effets d'un travail suivi et régulier ;
- ✓ de les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie ;
- ✓ d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective ;
- ✓ de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres ;
- ✓ de participer à leur éducation citoyenne ;
- ✓ de contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement.

Les parents permettent à leurs enfants de vivre leur passion dans le cadre d'un établissement scolaire où les horaires sont aménagés pour que les entraînements se déroulent dans la journée, en dehors des heures de cours de la classe, normalement le lundi après-midi et le jeudi après midi (sous réserve de modification par l'EIPACA).

L'inscription du jeune élève rameur à l'Aviron club de Manosque et à l'UNSS (AS de l'EIPACA), pour la rentrée scolaire 2022-2023, sont obligatoires en cas d'admission à la section sportive scolaire d'aviron.

➤ Sur le plan scolaire

Les objectifs scolaires sont ceux d'une classe de Collège. L'équipe pédagogique peut décider de suspendre temporairement les entraînements au profit de la scolarité (soutien, renfort).

D'autre part, elle peut aussi décider à tout moment, pour des raisons scolaires, comportementales ou sportives, d'exclure l'élève de la Section.

Les horaires et exigences scolaires sont les mêmes que pour tous les autres élèves.

Au sein de la section, l'élève va être amené à développer son autonomie, plus particulièrement dans son organisation, pour allier études et pratique sportive, en particulier en ce qui concerne la planification de son travail personnel.

➤ Sur le plan sportif

Il s'agit d'initier puis de se perfectionner et d'atteindre le meilleur niveau en ce qui concerne :

- la technique individuelle de la pratique de l'aviron ;
- la formation et le développement technico-tactique du rameur ;
- le développement des qualités physiques et athlétiques du jeune rameur.

➤ Sur le plan humain

La pratique de l'aviron dans le cadre de la section sportive scolaire de l'EIPACA permet de vivre des moments intenses, en équipe et individuellement, dans la victoire ou la défaite.

Appartenir à la section sportive apprend à vivre en collectivité, développe le goût de l'effort, la ténacité, l'esprit d'équipe. C'est une tranche de vie que les autres élèves ne connaîtront pas au Collège.

En particulier, au cours de la saison sportive, lors des déplacements sur 3 jours lors des régates internationales de Savoie à Aiguebelette, de Bourgogne à Mâcon, ou bien lors des championnats de Zone Sud-Est ou des Championnats de France, les jeunes rameurs de la section apprendront à s'organiser en participant activement à la préparation du voyage (chargement de la remorque, planification des repas et des corvées de vaisselle, suivi du rythme des courses du weekend) à collaborer et à s'entraider (montage-démontage des bateaux, procédure de mise à l'eau des bateaux et de débarquement après les courses, installation et rangement du campement).

CONDITIONS D'ADMISSION

➤ Dans le domaine scolaire :

Sous réserve que l'élève soit admis en classe de collège (le bulletin scolaire faisant foi) : faire preuve de résultats scolaires satisfaisants et d'une bonne motivation permettant d'allier les études et le sport.

➤ Dans le domaine sportif (OBLIGATOIRE/MANDATORY)

- Une attestation de capacité à savoir nager NOR : Arrêté du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015/ Bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2015 / MENESR - DGESCO A1-2

OU

- Le certificat d'aisance aquatique défini dans la circulaire n° 2017-116 du 6-10-2017

Documents ci-joint en annexe et à compléter, signé.

TEST DU SAVOIR NAGER

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Le TEST d' AISANCE AQUATIQUE

Il permet de s'assurer que l'élève est apte à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

Un certificat attestant de la réussite au test est remis à l'élève ou à son représentant légal.

Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà pratiqué l'aviron auparavant.

➤ Sur le plan médical dans le cadre scolaire

Les élèves étant aptes à pratiquer l'EPS le sont tout autant pour pratiquer l'Aviron. Les années précédentes un bilan complet était requis, ce qui n'est plus le cas avec les nouveaux textes.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les élèves de la section sportive s'entraîneront 3 heures par semaine : 1h30 le Mardi (de 17h10 à 18h40) et 1h30 le Jeudi (de 17h10 à 18h40)

Soit à l'Aviron Club de Manosque Quartier Saint-Jean, Lac des Vannades 04100 MANOSQUE, Portable : 06 03 44 46 22 -email : fred@avironclubmanosque.com; Web: www.avironclubmanosque.com

soit à l'Ecole Internationale de Manosque, avenue du Dr Foussier, 04100 MANOSQUE - 04 92 74 23 11 - Email : pierre.masselin@ac-aix-marseille.fr

Ceux qui le souhaitent auront également accès aux séances d'entraînement du club d'Aviron de Manosque (normalement les mercredis après-midi et les samedis).

Les membres de la section participeront aux compétitions d'aviron de l'UNSS de la FFA qui seront indiquées par l'enseignant responsable de la section (voir calendrier prévisionnel des compétitions).

Les entraînements sont assurés par un cadre technique de l'Aviron Club de Manosque diplômé d'Etat, Monsieur Frédéric Dieudonné et par un enseignant d'EPS de l'EIPACA, Monsieur Pierre Masselin.

Le transport depuis l'Ecole vers les lieux d'entraînement sera encadré par les responsables de la section d'Aviron, avec l'aide éventuelles de parents volontaires ; le retour des élèves à l'issue de l'entraînement sera à la charge des familles.

Il est à noter qu'à la fin des séances d'entraînement, les jeunes rameurs sont tenus d'entretenir et de ranger le matériel utilisé (ergomètres, embarcations, etc...) avant de quitter les lieux et que, parfois, les contraintes climatiques ou la teneur de certains entraînements peuvent retarder la libération des enfants en fin de séance. Merci aux parents de bien tenir compte de ces contraintes et de ces aléas dans leur organisation des transports.

Les élèves peuvent être amenés à rester plus tard (après 18h40) notamment pour s'entraîner plus longtemps. Le temps scolaire dépassé il rebascule sous la responsabilité du club.

Les élèves admis en section sportive aviron suivront par ailleurs normalement leurs cours d'EPS avec les autres élèves de leur classe.

Une note sera attribuée aux élèves spécifiquement au titre de la Section sportive Aviron et figurera sur le bulletin scolaire. La présence des rameurs est donc obligatoire tout au long de l'année. Cette note tiendra compte des différents critères suivants : l'assiduité, la participation aux compétitions UNSS et FFA sélectionnées par le responsable de la section, et la progression de la performance individuelle de l'élève.

Les élèves de la section scolaire Aviron adhéreront obligatoirement à l'Association Sportive du Collège (Licence UNSS) ainsi qu'au club d'aviron de Manosque (Licence FFA). A noter qu'une tarification spéciale a été négociée avec le club d'aviron de Manosque pour réduire autant que possible le coût de l'adhésion au club.

Afin de permettre aux élèves de la section sportive d'allier études et aviron, l'Ecole met en place plusieurs actions :

1) Nommer un tuteur qui assurera un suivi avec chaque élève de la Section afin de faire un bilan régulier ;

2) Assurer un suivi médical par le médecin scolaire ou l'infirmière, en liaison avec le médecin du sport choisi par la famille, dans le but d'apprécier l'état de santé des élèves, de repérer les signes de fatigue, de préserver leur santé et de permettre l'épanouissement des élèves dans le domaine des études et de l'aviron.

CALENDRIER

- 1) Remise du dossier de candidature de la Section Sportive Aviron aux familles en fin d'année scolaire précédente, ou début septembre pour les nouveaux arrivants.
- 2) Le dossier de candidature complété doit être retourné dans les meilleurs délais à l'Ecole Internationale PACA de Manosque, à l'attention de Monsieur Pierre MASSELIN, si possible avec le dossier d'inscription/ré-inscription à l'EIPACA. Les places dans la section étant limitées en raison du matériel requis, les places seront attribuées dans l'ordre de réception des dossiers.
- 3) La commission d'étude des dossiers de candidature se réunira régulièrement pour statuer sur les candidatures, jusqu'à épuisement des places disponibles.
- 4) Les familles recevront une réponse par e-mail du responsable de la section sur l'avis favorable ou non donné au dossier de candidature de leur enfant.

COMPÉTITIONS A CARACTERE OBLIGATOIRE pour les élèves inscrits en section :

Les élèves de la section qui seront sélectionnés, qualifiés et convoqués par le responsable de la section, ont l'obligation de participer aux compétitions officielles d'aviron, sous réserve de qualifications préalables pour certaines compétitions nationales.

A titre indicatif, voici les dates et lieux des compétitions officielles d'aviron 2022-2023 (certains lieux et dates seront précisés et/ou modifiés ultérieurement) :

Dates	Compétition	Lieu	Fédération
Dim 16 Octobre 2022	Course au Piquet	Manosque	UNSS/FFA
Dim 13 Novembre 2022	Tête de rivière (J15/J16/J17/J18)	Belley	FFA
Dim 20 Novembre 2022	Journée du HUIT (OSJ14 N°1)	Avignon	UNSS/FFA
Mer 23 Novembre 2022	Championnat Départ UNSS 04	Manosque	UNSS/FFA
Dim 04 Décembre 2022	Championnat Régional d'Aviron Indoor (OSJ14 N°2)	Manosque	UNSS/FFA
Mer 14 Décembre 2022	Championnat Acad. d'aviron Indoor	Manosque	UNSS/FFA
Dim 15 janvier 2023	Coupe du Nouvel an	Marseille	UNSS/FFA
Dim 22 janvier 2023	Epreuve au sol (OSJ14 N°3)	Sausset les Pins	UNSS/FFA
Ven 27 janvier 2023	Championnat de France UNSS d'aviron Indoor	Paris	UNSS/FFA
Dim 09 avril 2023	Championnat Interdépartemental Jeunes (J14)	Manosque	UNSS/FFA
04 au Dim 05 mars 2023	Championnat Longue distance	Mâcon	FFA
Merc 15 Mars 2023	Championnat Acad. d'aviron UNSS	Peyrolles	UNSS
Dim 19 Mars 2023	Tête de rivière (OSJ14 N°4)	Marignane	UNSS/FFA
Dim 26 Mars 2023	Trophée de la Couple	Avignon	UNSS/FFA
01 au Dim 02 Avril 2023	Championnat de Zone Sud Est BC	Aiguebelette	FFA
Dim 05 Février 2023	Régate Duel en HUIT (J14)	Marignane	UNSS/FFA
Dim 09 octobre 2022	Championnat Régional (J15 /J16)	Marignane	FFA
13 au Dim 14 Mai 2023	Championnat de France d'Aviron UNSS	Graveline	UNSS
26 au 28 mai 2023	Régate Internationale de Bourgogne	Mâcon	FFA
Sam 07 Mai 2023	Championnat Régional Jeunes (OSJ N°5)	Peyrolles	UNSS/FFA
16 au Dim 18 Juin 2023	Championnat de Zone Sud-Est BL	Mâcon	FFA
06 au Dim 09 Juillet 2023	Championnat National Jeunes (J14)	Libourne	FFA
06 au Dim 09 Juillet 2023	Championnat de France (J16)	Libourne	FFA



Section Sportive Scolaire AVIRON – EIPACA / ACM

Une contribution financière individuelle aux frais de déplacements pourra être demandée à chaque élève participant à ces compétitions.

L'attention des élèves et de leurs parents est attirée sur le fait que, quand il s'agit de compétition par équipe, la participation effective des élèves sélectionnés par le responsable de la section à une compétition est indispensable, au risque sinon de compromettre les chances des autres membres de l'équipe. L'engagement personnel et l'esprit d'équipe sont des valeurs fondamentales que la section sportive cherche à développer.

PROCEDURE CONCERNANT L'ELABORATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1) Le dossier de candidature avec les renseignements personnels concernant le candidat (annexe 1)
- 2) Le règlement par 2 chèques libellés(1) à l'ordre de l'Association Sportive de l'EIPACA (AS EIPACA) et (2) à l'ordre de l'Aviron Club de Manosque, comprenant :
 - 1 Chèque à l'ordre de l' AS EIPACA : 30 EUR
 - les frais d'adhésion à l'AS EIPACA Section Aviron (incluent la licence UNSS)
 - 1 Chèque à l'ordre de l'Aviron Club de Manosque: 282 EUR (en cas de première inscription) ou 197 EUR (en cas de renouvellement non compris AI et tenue), incluant :
 - Le droit d'entrée de 30 EUR pour une première inscription au club (au lieu de 50 EUR pour les autres jeunes licenciés hors EIPACA)
 - Les frais d'adhésion annuelle à l'ACM (incluent la licence FFA) de 182 EUR (au lieu de 220 EUR pour les autres jeunes licenciés hors EIPACA)
 - L'achat de la tenue réglementaire obligatoire en compétition à 55 EUR (taille à préciser : S, M, L, XL) pour les nouveaux inscrits ;
 - L'assurance individuelle FFA MAIF à 15 EUR
- 3) Le formulaire d'inscription à l'Aviron Club de Manosque (ACM) ci-joint (annexe 3)
- 4) Le formulaire d'inscription à l'Association Sportive de l'école (AS) ci-joint (annexe 4)
- 5) La photocopie de la carte d'identité (recto verso), du passeport ou du livret de famille ;
- 6) L'attestation de savoir nager ou d'aisance aquatique, délivrée par un maître nageur ou enseignant d'EPS ;
- 7) 1 photographie d'identité récentes + un fichier JPEG dimensions maxi suivantes : hauteur : 275 pixels et largeur 175 pixels à envoyer à : fred@avironclubmanosque.com et à pierre.masselin@ac-aix-marseille.fr avec indication des nom, prénom, classe et sexe de l'élève dans l'e-mail d'accompagnement du fichier JPEG.
- 8) Une enveloppe timbrée sur laquelle vous aurez préalablement inscrit vos nom/prénom et votre adresse

Ce dossier complet est à remettre impérativement au collège dans les meilleurs délais et si possible avec le dossier d'inscription/ré-inscription au collège de l'EIPACA pour la rentrée 2022-2023.

NB : L'intégration en Section Sportive Scolaire Aviron est soumise à l'admission préalable en classe de Collège à l'Ecole Internationale PACA de Manosque.

ANNEXE 1

DOSSIER DE CANDIDATURE A LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE AVIRON EIPACA (2021/2022)			
Cette fiche est à retourner dûment complétée à l'Ecole Internationale PACA de Manosque avec l'ensemble des pièces annexes à fournir			
Partie à remplir et signer par le candidat et ses parents			
NOM			
Prénom		Date de naissance	jour / mois / année
Classe	LV1 :	LV2 :	
Pratiques sportives antérieures de l'élève candidat à la section			
Club d'aviron fréquenté par le candidat cette année			
Autres disciplines sportives pratiquées en club			
Plus haut niveau de pratique sportive atteint cette année	Départemental / Régional-Académique / National / Européen		
Saisons	Nbre d'entraînements hebdomadaires	Nbre de journées de stage/camp effectuées	Principaux résultats sportifs obtenus
2021-2022			
2020-2021			
2019-2020			
Signature du Candidat		Signature des parents	
		Date :	
Partie réservée aux Responsables de la Section			
Formulaire de demande d'adhésion AS-UNSS		Formulaire de demande d'adhésion ACM	
Règlement Chèque AS EIPACA		Règlement Chèque ACM	
Certificat médical Avec / Sans ECG		Attestation de savoir nager	
Copie CNI - Passeport ou Livret famille		1 Photographie d'identité + fichier JPEG	
Enveloppe timbrée avec nom et adresse			
Décision d'admission en Section Sportive Scolaire AVIRON		Signature du Responsable de la Section	
		Date :	

ANNEXE 2

Formulaire d'inscription à l'Aviron Club de Manosque (ACM) Et demande de licence FFA						<u>N° de Licence</u> Cadre réservé à l'ACM	
<i>Partie à remplir et signer par le candidat et ses parents</i>							
NOM					Sexe	H	F
Prénom			Classe			Né le	/ / jour mois année
			Nationalité			À	
Adresse							
Code postal		Ville :					
Portable élève				Fixe famille			
Portable mère				Portable père			
E-mail élève	@						
E-mail mère	@					Profession :	
E-mail père	@					Profession :	
<u>Attestations et autorisations du responsable de l'enfant mineur :</u>							
Je, soussigné(e)							
Responsable légal(e) de l'élève							
1/ <u>SAVOIR NAGER</u> : certifie qu'il (elle) est apte à nager 25 mètres sans aide extérieure et en immersion.							
2/ <u>DROIT À L'IMAGE</u> : autorise mon enfant à être photographié ou filmé dans le cadre de la communication du club.							
3/ <u>PRATIQUE NON ENCADRÉE</u> : (uniquement pour les mineurs de plus de 14 ans) autorise mon enfant à pratiquer l'aviron aux Vannades en l'absence de cadres du club après avis du responsable sportif.							
4/ <u>EN CAS D'URGENCE</u> : autorise le responsable sportif ou l'accompagnateur, à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence.							
<u>Signature élève</u>			<u>Signature du représentant légal</u>			<u>Date</u>	
<u>Partie réservée à l'ACM</u>							
Date du Certificat médical	/	/	Assurance complémentaire MAIF			OUINON	
Adhésion payée le	/	/	Chèque n°				
Combinaison payée le	/	/	Chèque n°				
Combinaison remise le	/	/	Taille Combi	S	M	L	XL



ANNEXE 3

Formulaire d'inscription à l'Association Sportive Scolaire (Section AVIRON) de l'EIPACA				<u>N° de Licence UNSS</u>	
et demande de licence UNSS				Cadre réservé à l'AS EIPACA	
Partie à remplir et signer par le candidat et ses parents					
NOM				Sexe	H / F
Prénom	Classe		Né le	/ /	jour mois année
	Nationalité				
Adresse					
Code postal		Ville :			
Portable élève			Fixe famille		
Portable mère			Portable père		
E-mail élève	@				
E-mail mère	@			Profession :	
E-mail père	@			Profession :	
<u>Engagements du sportif</u>					
J'adhère volontairement à l'Association Sportive de l'EIPACA et je m'engage à :					
<ul style="list-style-type: none"> Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ses décisions Respecter les installations et les transports mis à ma disposition Respecter mes adversaires en restant modeste, honnête, beau joueur Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année (assiduité aux entraînements et aux compétitions) Respecter ce contrat et à représenter le mieux possible, ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville lors de toutes les manifestations sportives 					
<u>Attestations et autorisations du responsable légal de l'élève :</u>					
Je, soussigné(e)					
Responsable légal(e) de l'élève					
<ul style="list-style-type: none"> certifie qu'il (elle) est apte à nager 25 mètres sans aide extérieure et en immersion. autorise mon enfant à être photographié ou filmé dans le cadre de la communication de l'école. déclare décharger l'Ecole de toute responsabilité si mon enfant prolonge son entraînement au-delà de l'horaire scolaire prévue (17h10-18h40). Dans ce cas précis, l'élève rebascule sous la responsabilité du club. autorise mon enfant à participer aux activités de la section de l'Association Sportive de l'EIPACA autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à prendre, en cas d'accident, toute mesure dictée par l'urgence. 					
<u>Signature élève</u>		<u>Signature du représentant légal</u>		<u>Date</u>	
<i>Partie réservée à l'AS EIPACA</i>					
Adhésion payée le		/ /		Chèque n°	

ANNEXE 5

MODÈLE D'ATTESTATION SCOLAIRE DU SAVOIR-NAGER : fiche élève

Recto :

Académie de _____	PHOTO
Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école ou du chef d'établissement	Attestation scolaire du savoir-nager
	NOM : _____
	Prénom : _____
	Date de naissance : __ / __ / _____
	École / collège : _____
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	

Verso :

<h2>Attestation scolaire du savoir-nager</h2>	
Le professeur des écoles et le Maître Nageur Sauveteur agréé ⁽¹⁾ ou le professeur d'éducation physique et sportive ⁽²⁾ , certifient que l'élève _____ maîtrise le savoir-nager défini par l'arrêté du 7 juillet 2015 (parcours de capacités, connaissances et attitudes).	
le __ / __ / _____	
Noms et signatures du	
Professionnel agréé (et titre)	Professeur
 (1) le professionnel qualifié et agréé (MNS) a encadré la formation et la passation du test (2) compléter ou rayer la mention inutile	

EXEMPLES D'ELEVES PASSES PAR LA SECTION SPORTIVE AVEC UN PARCOURS D'EXCELLENCE



Louis Garcia :
Champion de France 2011 et 2013, médaille de bronze en 2015
Membre de l'Equipe de France de 2015 à 2017
Préparateur Physique



Danaé Ohresser Joumard :
Championne de France 2017 et 2018
Membre de l'Equipe de France et de l'Equipe USA
Université de Fordham aux USA



Julie Levesy :
1^{ère} et Championne à la Coupe de France 2018
8^{ème} aux Championnats de France en skiff J16 et en deux sans barreur Senior 2019
Etude de Médecine en Allemagne



Anton Jourdheuil :
5^{ème} aux Championnats de France et vice champion de la Coupe de France 2019
Stage Franco-allemand avec l'Equipe de France 2019
Etude d'ingénieur informatique à Lyon

Élèves actuellement de la Section Sportive EIM PACA avec un palmarès :



Marc Bonnin :
Vice-champion de France 2022
Stage Européen « Row to Olympics » avec l'Equipe de France 2022
Champion de Zone Sud Est 2022
Champion Régional 2022



Edoardo Ribon :
3^{ème} au Championnat de France Longue Distance 2022
Finaliste au Championnat de France 2022
Finaliste au Championnat de Zone Sud Est 2022